



N° 10-3-4

SAISON 10-11

**DEMANDE DE MUTATION EXCEPTIONNELLE
PRO A/PRO B****VOLET N° 1** du 15 AOÛT au 23 OCTOBRE 2010 inclusCe volet doit être adressé à la Ligue ou
au Comité de la nouvelle association.
Coller au dos, le récépissé de l'envoi du volet N° 2

Numérotés n° 1 à 300

TARIF : Le classement à retenir pour le paiement des droits est celui en
vigueur à la date de la demande de mutation.Date de réception :
Cachet de l'organisme qui a reçu la demande :**Informations joueur****1**Nom Prénom Nationalité Adresse actuelle Date de naissance Classement Pts N° de licence Sexe Le joueur intègre-t-il une structure fédérale d'entraînement? Oui Non Si oui, dans laquelle **Association ou pays quitté**Numéro Intitulé De la ligue **Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation**Numéro Intitulé Contact mail De la ligue **Informations Critérium fédéral 2009/2010**Participation Oui NonNiveau lors du dernier tour **Avis**Ligue recevante date Fédération date Si le joueur est numéroté ou intègre une structure fédérale d'entraînement, la ligue recevante
doit adresser le volet N° 1 à la FFTT**Indemnité de formation**Année de Naissance Classement 2010/2011 Nombre de points Valeur du point (Voir en bas de page) Montant indemnité (Points x Valeur du point) La mutation sera effective au
règlement de l'indemnité de formation**Date et signature
du joueur**Signature des parents ou du
tuteur légal, si le joueur est mineur,
précédée de la mention manuscrite
"BON POUR ACCORD"

Ce coupon doit être adressé à la ligue quittée par l'organisme ayant traité la mutation

Nom de la Ligue quittée Nous vous informons que le/la joueur(se) : Nom - Prénom N° de licence est muté(e) en date du au club de Ligue 

N° 10-3-4

SAISON 10-11

**AVIS DE MUTATION EXCEPTIONNELLE
PRO A/PRO B****VOLET N° 2** du 15 AOÛT au 23 OCTOBRE 2010 inclusCe volet doit être adressé à
L'association quittée par pli
recommandé
(Sauf cas prévus à l'article 9.1.2)Nom Prénom N° de licence déclare avoir sollicité ma mutation pour l'association dans la Ligue **2****Date et signature
du joueur**Signature des parents ou du
tuteur légal, si le joueur est mineur,
précédée de la mention manuscrite
"BON POUR ACCORD"

Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la nouvelle saison.

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

	N° 1 à 20	N° 21 à 100	N° 101 et plus
Messieurs	32,60 €	22,40 €	19,40 €
Dames	26,50 €	18,40 €	16,30 €

Procédure d'application : Règlements administratifs - Chap. 2 - Titre 2 - "LES MUTATIONS" - Art. 8 à 16